

Jeu-concours « À travers les yeux d'Eva Jospin »

1. Objet et organisation du Jeu-concours

Le musée des impressionnistes Giverny, Etablissement Public de Coopération Culturelle, créé par arrêté du 22/12/2008 du Préfet de Région Haute Normandie, numéro de Siret : 509 881 488 000 19 – code APE 9102Z Gestion des musées, dont le siège est situé au 99, rue Claude Monet, 27620 Giverny, (ci-après dénommé « l'organisateur »), organise un Jeu-concours gratuit et sans obligation d'achat intitulé « À travers les yeux d'Eva Jospin » (ci-après dénommé « le jeu-concours »).

Le jeu-concours se déroule du 13 décembre 2021 à 10h au 26 décembre 2021 à 23h59, sur la page Facebook de l'organisateur, à l'adresse suivante :

<https://www.facebook.com/mdig.fr/>

Le jeu-concours n'est pas organisé, géré ou parrainé par Facebook, qui est donc déchargé de toute responsabilité vis-à-vis du jeu-concours.

2. Acceptation du règlement

Le participant reconnaît avoir lu, compris et accepté le présent règlement dès lors qu'il commence à participer au Jeu. La simple participation au jeu vaut donc acceptation pleine et entière du présent règlement, sans restriction ni réserve, ainsi que des conditions générales d'utilisation de Facebook.

L'organisateur exclura tout participant qui ne respecterait pas le présent règlement, qui entraverait le bon déroulement du jeu-concours ou qui se comporterait de manière inappropriée ou insultante (incitation à la haine, à la violence, au racisme, à la diffamation, etc.).

Le présent règlement est disponible sur le site internet de l'organisateur à partir du lundi 13 décembre 2021 : <https://www.mdig.fr/>

3. Conditions de participation

Le jeu-concours est ouvert à toute personne physique majeure, à l'exception des membres du personnel du musée, ainsi que des membres de leurs familles.

4. Annonce du jeu-concours

Le jeu-concours est annoncé sur la page Facebook et le site internet de l'organisateur.

5. Modalités de participation au jeu-concours

Pour participer au jeu-concours, il faut :

- Disposer d'un accès internet
- Posséder un compte Facebook et s'y connecter
- Publier une photographie, inspirée de l'œuvre de la plasticienne Eva Jospin, "Bois des Nymphes" et qui inspire le merveilleux, les contes d'enfance ou le fantastique, entre le lundi 13 décembre 2021 à 10h et le dimanche 19 décembre 2021 à 23h59 inclus pour la première semaine, et entre le lundi 20 décembre 2021 à 10h et le dimanche 26 décembre 2021 à 23h59 (dates et heures de connexion faisant foi), uniquement par l'un de ces deux biais :
 - soit en commentaire des publications de l'organisateur mentionnant le jeu-concours
 - soit sur son propre compte Facebook, en public, en mentionnant le jeu-concours « À travers les yeux d'Eva Jospin » et en identifiant la page Facebook du musée : Musée des impressionnismes Giverny

Aucune autre photographie, envoyée par quelque autre biais que ce soit, ne sera prise en compte.

Les participants peuvent, s'ils le souhaitent, envoyer plusieurs photos. Toutefois, ils ne pourront prétendre qu'à un seul lot. Aussi, dans l'éventualité où un même gagnant serait désigné deux fois, son deuxième gain serait attribué à un autre participant.

Les participants acceptent que l'organisateur partage leurs photos sur sa propre page Facebook. Dans le respect du droit d'auteur, l'organisateur mentionnera l'auteur de la photo par le nom qu'il utilise sur Facebook.

L'organisateur se réserve le droit de demander au gagnant tiré au sort tout justificatif nécessaire à la validation de sa participation et donc de son gain (identité, âge, domicile). Toute fausse déclaration entraînera automatiquement l'élimination du gagnant. Sans réponse du gagnant sous 7 jours, celui-ci sera exclus du jeu-concours et son lot réattribué.

6. Détermination des gagnants

Les gagnants seront désignés par un comité composé de trois membres du personnel de l'organisateur. Les photographies seront sélectionnées selon les critères suivants :

- Qualités visuelles de l'image
- Respect du thème du concours

Deux gagnant(e)s seront désigné(e)s pour l'ensemble du jeu-concours (un(e) gagnant(e) pour la semaine du lundi 13 décembre 2021 au dimanche 19 décembre 2021 et un(e) gagnant(e) pour la semaine du lundi 20 décembre 2021 au dimanche 26 décembre 2021.

7. Dotations

Les lots mis en jeu pour chacun des gagnants sont : un exemplaire du catalogue d'exposition "Monet-Auburtin" (exposition organisée par le musée des impressionnistes Giverny en 2019) ainsi que le catalogue de la collection du

musée "Reflets d'une collection", un tote bag du musée et une entrée gratuite valable pour deux personnes pour l'exposition "Eva Jospin. De Rome à Giverny". Le catalogue de l'exposition a une valeur de 29 € TTC, et le catalogue de la collection a une valeur de 12,50 € TTC. Le tote bag n'est pas commercialisé et deux entrées pour l'exposition « Eva Jospin. De Rome à Giverny » ont une valeur de 20 € pour une valeur globale de 61,50 € TTC pour l'ensemble des lots pour un(e) gagnant(e), soit 123 € TTC pour les deux gagnant(e)s.

En cas de force majeure, le musée se réserve le droit de remplacer les lots par une dotation de nature ou de valeur équivalente.

En aucun cas, le gagnant ne pourra réclamer d'échanger son lot contre des espèces ou d'autres biens ou services.

8. Modalités d'obtention des dotations

À l'issue de la désignation des gagnants par le musée, une annonce sera effectuée sur la page Facebook de l'organisateur le 28 décembre 2021 à 15h (dates et heures françaises de connexion faisant foi) et l'organisateur contactera les gagnants par le biais de leur messagerie Facebook afin de leur signifier leur gain et de leur demander leurs coordonnées.

Les dotations seront expédiées dans un délai de deux semaines à réception des coordonnées des gagnants.

Si les gagnants n'ont pas pu être contactés par message privé sur Facebook dans un délai de deux semaines, le musée considèrera que les gagnants ont renoncé à leur dotation.

Toute dotation qui n'aurait pu être distribuée à l'adresse indiquée et qui aurait été retournée au musée, serait tenue à la disposition du gagnant, au musée des impressionnistes Giverny, 99 rue Claude Monet, 27620 Giverny, jusqu'au 15 février 2022 au soir.

9. Annulation / Modification du jeu-concours

L'organisateur se réserve le droit d'annuler, de suspendre, de reporter, d'écourter, de prolonger ou de modifier partiellement ou en totalité le jeu-concours si les circonstances l'exigent.

Si, à l'issue du jeu-concours, l'ensemble des dotations n'a pas été attribué, l'organisateur pourra décider de prolonger le jeu-concours.

Toute modification du règlement fera l'objet d'un avenant au présent règlement, qui sera publié sur le site internet de l'organisateur.

10. Contestation et réclamation

Toute contestation ou réclamation concernant le présent règlement, l'attribution ou l'envoi des dotations devra être adressée par courrier, dans un délai d'un mois maximum après la clôture du jeu-concours (signifiée par l'annonce des gagnants le 28 décembre 2021 à 15h), cachet de la poste faisant foi, à l'adresse suivante : Musée des impressionnistes Giverny, Service Communication, 99 rue Claude Monet, 27620 Giverny.

11. Protection des données personnelles

Afin de pouvoir procéder à l'organisation du concours, à la détermination des gagnants et à l'attribution des dotations, l'organisateur se verra dans l'obligation de collecter certaines données personnelles des participants. L'organisateur s'engage à ne pas les utiliser à d'autres fins que celles de ce concours et à ne pas les céder à un tiers, sauf accord des participants.

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), en vigueur depuis le 25 mai 2018, le participant dispose, vis-à-vis de ses données personnelles, des droits suivants :

- droit de rectification

- droit à l'effacement ou droit à l'oubli
- droit à la limitation du traitement
- droit à la portabilité
- droit d'opposition
- droit au non-profilage
- droit à la communication d'une violation de données

Le participant peut à tout moment faire valoir ces droits auprès de :

Musée des impressionnismes Giverny

Service de la communication

99 rue Claude Monet

27620 Giverny

12. Loi applicable

Le concours et le présent règlement sont soumis à la réglementation française applicable aux jeux et concours.